



Objet : étalement des prélèvements des jours de grève

À Paris le 10 mars 2023

Monsieur le Directeur général,

Nous nous permettons d'intervenir concernant le prélèvement des jours de grève suivis par une large partie des agents de la DGFIP dans le cadre de la mobilisation contre le projet de réforme de retraites.

Un certain nombre de collègues ne se sont vu retirer aucun jour de grève sur les paies des mois de janvier et février 2023 alors que leur recensement en tant que gréviste est effectif.

Ces collègues -craignent de voir prélever l'ensemble des jours de grève sur un seul et même mois pour cause de dysfonctionnements entre les différentes strates RH et le service de mis en paiement du traitement.

Aussi nous demandons que les prélèvements des jours de grève soient étalés pour les personnels concernés comme elles auraient dû l'être si des dysfonctionnements liés aux restructurations et réorganisations des services ne mettaient pas en difficultés la qualité de la mission.

Notre demande intersyndicale est de rétablir l'équité de traitement entre les collègues.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos salutations distinguées.

Les secrétaires généraux

Anne GUYOT WELKE Solidaires Finances Publiques	Fanny DE COSTER CGT Finances Publiques	Olivier BRUNELLE FO DGFIP	Christophe BONHOMME L'HERITIER Alliance CFDT/CFTC Finances Publiques
---	---	------------------------------	---